

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Présidente: Mme BRICHEZ, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - Mme HENSER - MARTIN - M. GAUDEFRY - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés: M. DELPLANQUE (procuration à M. DEFROCOURT) - Mme DRICI

Secrétaire de séance : M. MORANDEAU

✂ ✂ ✂ ✂

A l'unanimité :

1. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 45% au titre de la DETR 2018, pour des travaux de rénovation dans les classes et sanitaires afin de réaliser des économies d'énergie et la réfection de la toiture du préau. La dépense est estimée à 54 040,27 € HT.

2. L'Assemblée délibérante :

- décide d'abroger toutes les primes et indemnités versées antérieurement ;
- d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

3. Mme le Maire est autorisée à signer, avec le Centre de Gestion de l'Oise, une convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels.

4. ■ Considérant la programmation, en 2018, de travaux d'aménagement de voirie, en particulier Chemin du Calvaire, au hameau des Butteaux ;

■ Considérant que le Syndicat des Eaux de Hermes et Environs envisage, au préalable, le renforcement de la canalisation d'eau potable Chemin du Calvaire ;

■ Considérant qu'il serait intéressant de faire une consultation commune pour les travaux ci-dessus désignés, comprenant 2 lots :

• Lot 1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - TROTTOIRS

• Lot 2 : EAU POTABLE.

↳ **avis favorable** est donné au lancement d'une consultation commune pour les 2 lots précités.

Les dépenses afférentes à la publication seront réparties au prorata du montant des travaux, à savoir:

- 80% pour la Commune de HONDAINVILLE et 20% pour le Syndicat des Eaux de Hermes et Environs.

5. L'Assemblée :

- tire un bilan favorable de la mise à disposition du public ;
- modifie le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et observations du public ;
- approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

INFORMATIONS - DIVERS

■ A compter du 1^{er} janvier 2018, la population municipale est de 689 habitants, la population comptée à part de 11, soit une population totale de 700. Ces nouvelles populations ont été authentifiées par le décret n° 2017-1873 du 29.12.2017.

■ Le recensement 2018 est commencé depuis jeudi. A ce jour, 21 % des foyers ont répondu dont 45% par Internet.

■ Plainte a été déposée, le 02 janvier 2018, auprès de la Gendarmerie de MOUY, un camion garé sur le trottoir de la rue Robert Ros ayant endommagé la lanterne d'un lampadaire.

■ L'Amicale des Randonneurs Pédestres du Beauvaisis a remis un chèque de 20 € au bénéfice du CCAS pour la mise à disposition d'une salle à l'occasion de leur randonnée du 07 janvier dernier.

■ La cérémonie de remise des diplômes de la labellisation des Villes et Villages Fleuris Hauts-de-France s'est tenue le 24 novembre dernier à ARRAS. Un diplôme a été remis, mais pas de chèque.

■ Les électriciens sont passés les 11 et 12 janvier pour remplacer plusieurs lampes défectueuses et remettre à l'heure les horloges qui, au fil du temps, présentaient un certain décalage. Une lampe extérieure devra également être posée à la porte de la Mairie.

■ La réhabilitation du lavoir est commencée. Un muret en pierre a été érigé avec un déversoir et un autre déversoir est en cours de réalisation. Une petite barrière en bois a été posée à titre sécuritaire. Des briques seront ensuite posées à l'identique.

■ Durant les vacances de Noël, le chauffage n'a pas fonctionné durant 10 jours, en raison d'une pièce défectueuse à la chaudière. Le remplacement de tout un ensemble sera certainement prochainement nécessaire.

- La Communauté de Communes THELLOISE a mis son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en révision. Le nouveau SCOT s'appliquera à l'ensemble des 41 communes composant l'EPCI et fixera les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les 10 années à venir.
- Les délégués au Syndicat Mixte de la Vallée du Thérain ont été désignés hier par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thelloise. Pour Hondainville, ont été désignés :
 - Mme **BRICHEZ** en tant que déléguée titulaire
 - M. **MORANDEAU** et M. **LANTHIEZ** en tant que délégués suppléants.
- Concernant la cabine téléphonique, un électricien est venu constater qu'il existait un courant fort. Les appels téléphoniques et mails envoyés à l'interlocuteur privilégié de chez ENEDIS sont restés vains.

Fait à HONDAINVILLE, le 24 janvier 2018

Le Maire,

Michèle BRICHEZ